



DÉCISION DU MAIRE

Décision n° 139/2026

OBJET : Contrat de nettoyage des vêtements de travail et autres prestations de nettoyage avec la société WM REPASSAGE pour le 2^{ème} semestre de l'année 2026

Le Maire de Morangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14/2026 du Conseil municipal du 13 avril 2026, donnant délégation de pouvoir au Maire,

Considérant la nécessité de signer un contrat pour le nettoyage des vêtements de travail et autres prestations de nettoyage, telles que le nettoyage de coussins, de nappes, de rideaux...

Considérant que pour effectuer le nettoyage, il y a lieu de faire appel à une société,

Article 1 : DECIDE de conclure un contrat avec la société WM REPASSAGE sis Avenue Evariste Gallois - Morangis, pour le 2^{ème} semestre de l'année 2026.

Article 2 : DECIDE de signer le contrat pour un montant estimatif de 4 583,33 euros HT, soit 5 500,00 euros TTC pour les missions de nettoyage des vêtements de travail et autres prestations de nettoyage pour le 2^{ème} semestre de l'année 2026.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise au responsable du service de gestion comptable de Palaiseau.

Fait à Morangis, le 6 juillet 2026.

Madame le Maire,
Brigitte VERMILLET

Décision certifiée exécutoire

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.